



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE**

**AVIS PUBLIC  
RAPPORT FINANCIER 2019**

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le rapport financier pour l'année 2019 sera déposé lors de la séance régulière du Conseil municipal qui aura lieu le lundi 17 août 2020 à 20 h au 435, 1<sup>re</sup> rue du Pied-de-la-Montagne (Salle communautaire). Veuillez noter qu'une présentation du rapport financier sera faite par la firme Martin, Boulard, Société de comptables professionnels agréés, lors de cette séance.

**DONNÉ** à Ste-Marcelline-de-Kildare, ce 17<sup>e</sup> jour de juillet 2020.

Chantal Duval  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Municipalité, le 17<sup>e</sup> jour de juillet 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17<sup>e</sup> jour de juillet 2020.

Chantal Duval  
Directrice générale et secrétaire-trésorière